

Décision N° *118* /2023

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N° 113 DEPOSEE LE 23/10/2023

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS -

Mise à disposition de locaux communaux situés au rez-de-chaussée de la Résidence du Mont-Andaon, Place de la Croix (Place San Miniato) pour une superficie de 9.84 m² à Madame Valérie DELLA PIETRA pour exercer son activité d'agent commercial.

Le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu la vacance des locaux communaux situés au rez-de-chaussée de la Résidence du Mont-Andaon,

Vu la demande d'autorisation formulée par Madame Valérie DELLA PIETRA demeurant 40 Ter rue de la République à 30400 Villeneuve lez Avignon, afin de pouvoir utiliser ces locaux pour exercer son activité d'agent commercial,

DÉCIDE

D'autoriser la révision du loyer des locaux situés au rez-de-chaussée de la résidence du Mont-Andaon à Madame Valérie DELLA PIETRA à compter du 1^{er} juin 2020 et ce pour une durée d'un an, moyennant un loyer annuel fixé à **1587,36 €**, plus les fluides (eau, EDF, chauffage et téléphone) qui seront calculés sur un tarif de 1,055 €/m²/mois, soit **10,39 €** par mois payables mensuellement à terme échoir auprès du receveur municipal. Les modalités de cette mise à disposition figurent dans une convention signée entre la commune et Madame Valérie DELLA PIETRA

Fait à Villeneuve lez Avignon,
Le 30-10-2023

Madame Le Maire



Pascale BORIES

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20231030-118-2023-AU
Date de télétransmission : 30/10/2023
Date de réception préfecture : 30/10/2023